

Mamoudzou, le 05 mai 2022

Arrêté n° ~~062~~ du 05 mai 2022 fixant la liste des candidats
admis au CAFIPEMF, session 2022

LE RECTEUR DE MAYOTTE

DIVISION DES
EXAMENS ET
CONCOURS

Bureau des
concours

VU le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié par le décret 91-38 du 14 janvier 1991 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2015 ;

VU la circulaire n° 2015-109 publiée au Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 23 juillet 2015 ;

VU l'arrêté du 04 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteurs et de professeur des écoles maître formateur ;

VU la circulaire du 19 mai 2021 parue au Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 27 mai 2021 relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

VU le décret du 6 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Gilles HALBOUT, professeur des universités, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

ARRÊTÉS

Article 1 : les professeurs des écoles dont les noms figurent sur la page annexe, par ordre alphabétique, sont déclarés admis à la session 2022 du CAFIPEMF ;

Article 2 : Le Secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Le Recteur,
Gilles HALBOUT



Liste des candidats admis au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur.

BOINARIZIKI	Abdillahi
DAULLE	Sophie
GRIGT	Stéphanie
HOUMADI	Nassuridine
JOLY FRIDERICI	Sophie
KAMARDINE	Siti-Halima Binti
LAWANI ADOU	Moutiatou
MAHAMOUDOU	Hamida
MARSOLAT	Gaëlle
MEYRIER GOUET	Mélodie
PAYET	Laurent
PERIGORD	Marc
POINT	Nathanaël
SAID MAANRIFA	Saïndou
SOILIH	Kamarizaman